****

**L’EDUCATEUR/ACCOMPAGNANT**

**STATUT – MISSIONS**

1. **STATUT**
   1. Etre licencié à la FFR
   2. Etre titulaire du Brevet fédéral demandé pour la catégorie encadrée (ou en cours de formation)
   3. Avoir suivi le Centre de Perfectionnement en Arbitrage (contenu sécurité abordé), le CPS « mêlée éducative »
2. **MISSIONS**
   1. **Lors des séances d’entraînement**
      1. Mettre en œuvre en collaboration avec l’arbitre du club la formation des joueurs/arbitres (ateliers spécifiques, arbitrage des situations de jeu…)
      2. Valoriser l’engagement de ces joueurs/arbitres au sein de son club (autres joueurs, dirigeants, parents …)
   2. **Lors des compétitions**
      1. Accompagnement des joueurs/arbitres de sa catégorie sur le terrain lors des rencontres organisées en leur donnant des conseils sur le placement, la prise de décision…(accompagnement et non substitution)
      2. Assurer à ces joueurs/arbitres un climat favorable (gestion des bancs de touche, joueurs irrespectueux…)
      3. Arbitrage de la « mêlée éducative »
      4. Intervention sur le jeu dangereux si non sanctionné par les joueurs/arbitres

**Pour cela avoir une bonne connaissance des règles et des principes de l’arbitrage à deux.**